



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINÉ Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAROUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Déclassement du domaine public de diverses voies

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

A la suite de multiples recherches et vérifications cadastrales, il s'est avéré que certaines voies avaient perdu tout usage, notamment les terminaisons des rues Félix Broutet et Jean-Joseph Pallu, une petite partie du chemin du Paradis et du chemin des Granges, une impasse de la rue Léon Guignard et enfin le chemin du Templer.

Ainsi, il est proposé d'en effectuer le déclassement dès lors qu'elles ne répondent plus à un usage public.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine public des terminaisons de la rue Félix Broutet (environ 110 mètres) et de la rue Jean-Joseph Pallu (environ 50 mètres), d'une partie du chemin du Paradis (environ 140 mètres), du chemin des Granges (environ 200 mètres) et enfin une impasse de la rue Léon Guignard (environ 50 mètres) ainsi que le chemin du Templer (à l'exception de ses 55 premiers mètres linéaires).

SCRUTIN

POUR : 29

CONTRE : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- Service du cadastre/Service Départemental des Impôts Fonciers 3 rue Victor Bernard 39303 CHAMPAGNOLE

*Fait à Dole, le 19 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX



